



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 102112

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne, auprès de M. le ministre de la santé et des solidarités, la mise au point de la CNAM qui, rappelant son attachement à l'égalité d'accès, a estimé que les « refus de soins aux assurés bénéficiaires de la CMU complémentaire ne sauraient en aucune manière être justifiés par de quelconques difficultés administratives liées au parcours de soins et sont contraires aux obligations déontologiques des médecins libéraux ». Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette mise au point afin de mettre bon ordre à l'égalité d'accès aux soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102112

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 2006, page 8524